



Incitation au suicide, Insultes, Que faire ?!

Par **FB111992**, le **09/05/2013** à **00:33**

bonjour[smile17]

Voilà en tant que Anonyme désolée, je viens poster ici car j'ai des questions qui me hantent [smile33]

Voilà, Une fille (qui était une très bonne amie, je crois) est venue m'insulter sur les réseaux sociaux, Puis elle a commencé à me dire des choses Inacceptables pour moi, du genre " Va te pendre " " Je souhaite ta mort " " tu ne manqueras à personne " Puis voyant que je lui mettais des smileys tristes elle s'est excusée, mais moi j'ai pas accepté ses excuses car j'étais en pleure et au bord de me suicider...

Oui car je suis suicidaire en 2008 j'ai fait une tentative de suicide et en 2012 j'en ai fait une autre et par la suite été hospitalisée en psychiatrie pendant 5 mois ... Elle me dit qu'elle va tout faire pour que je retourne à l'hôpital !! Bref le lendemain mon moral n'allait vraiment pas... Je repensais toujours à ses propos !! Alors j'ai pris un rasoir mais impossible de défaire les lames à l'intérieur... mais avec insistance et patience j'ai réussi mais la lame ne coupait plus ou alors à peine... j'ai donc essayé de me couper les veines mais cela ne me fait que de vilaines griffures...

Donc je voulais savoir ce que je pouvais faire contre elle juridiquement parlant !! Car je ne veux pas qu'elle recommence car là je sais pas si je tiendrais le coup mon moral s'est fragilisé de plus belle !! Que puis-je faire ? J'ai été au commissariat pour poser une main courante contre elle mais on m'a dit qu'on ne faisait pas de main courante pour une chose aussi grave, il faut porter plainte à la gendarmerie ... [smile7] J'ai pas envie d'aller jusqu'à un procès j'ai pas la force mentale pour ça... J'ai réfléchi à demander une injonction d'éloignement pour éviter qu'on se croise et qu'elle ne vienne m'agresser sur les réseaux sociaux ! S'il vous plaît aidez-moi ! [smile17]

Merci ! F. 21 ans . Fille [smile3]

Par **bea13**, le **10/05/2013** à **19:12**

Bonjour

Dans un premier temps arrêtez d'aller sur les réseaux sociaux...éloignez vous du web , cette fille sait qu'elle vous manipule et il faut s'éloigner d'elle.

Votre famille peut vous aider .

De toute façon pour demander une injonction d'éloignement il faudra suivre la procédure , porter plainte à la gendarmerie , faire la demande à un juge dans un tribunal. Il faudra que vous soyez forte mentalement.

Cdt,

Bea13

Par **FB111992**, le **10/05/2013** à **23:44**

Merci de m'avoir répondu =)